



Fiche d'information

Date :

28 juin 2023

L'utilité du dossier électronique du patient

Le dossier électronique du patient (DEP) est un recueil de documents et de données électroniques comportant des informations importantes concernant la santé des patients. Il est délivré par des fournisseurs spécialisés, les communautés de référence. Les patients sont les propriétaires de leur DEP. Les professionnels de la santé (médecins, pharmaciens, soignants et thérapeutes, p. ex.) utilisent les informations médicales contenues dans le DEP dans le cadre de leurs prestations et complètent le dossier en permanence avec des informations actuelles relatives aux traitements prodigués.

Documents pertinents pour le traitement

Le DEP contient une copie des documents pertinents pour le traitement, c'est-à-dire comportant des informations médicales essentielles pour les professionnels de la santé qui traiteront ultérieurement le patient. Les médecins, les pharmaciens et le personnel soignant peuvent par exemple enregistrer dans le DEP une liste de médication, un rapport de traitement, de soins ou de sortie d'hôpital. De leur côté, les patients peuvent aussi y déposer des documents tels que leurs directives anticipées, leur carte de donneur ou d'anciens résultats d'analyses.

Les hôpitaux, cliniques, EMS, maisons de naissance et cabinets médicaux ayant commencé leur activité en janvier 2022 ou plus récemment sont tenus d'enregistrer dans le DEP les informations importantes concernant la santé dès que leurs patients en ont ouvert un. Les cabinets médicaux, pharmacies, sages-femmes et services d'aide et de soins à domicile en activité avant janvier 2022 peuvent quant à eux participer au DEP sur une base volontaire.

Carnet de vaccination électronique

Les données de santé peuvent être déposées dans le DEP non seulement au format PDF, mais aussi sous forme de fichiers audio, vidéo ou image. Dans une prochaine étape, des documents actualisables en permanence, en formats structurés, seront également disponibles. Ce sera le cas du carnet électronique de vaccination d'ici fin 2023. Il s'agira ensuite d'intégrer le plan de médication, qui constitue déjà un précieux soutien pour les personnes atteintes de maladies chroniques. Le format des données à utiliser pour enregistrer les allergies ainsi que l'ordonnance électronique sont en cours de développement. D'autres formats tels que le rapport de transfert ou le certificat d'urgence électronique sont prévus pour plus tard.

Les avantages du dossier électronique du patient

Le DEP est disponible en permanence via une connexion Internet sécurisée sur tous les appareils (ordinateurs, tablettes ou smartphones, par exemple). Les patients peuvent consulter en tout temps leurs documents les plus importants et, p. ex., vérifier dans leur carnet de vaccination électronique la validité de leurs vaccins.

Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique, Communication, www.bag.admin.ch
Cette publication est également disponible en allemand et en italien.

Au cours d'un traitement, le patient peut mettre toutes les informations rassemblées à la disposition des professionnels de la santé. Ainsi, il n'a plus à apporter physiquement des documents pertinents et à répéter plusieurs fois tout son passé médical.

Meilleure qualité de traitement et sécurité accrue des patients

Les principaux objectifs du DEP consistent à améliorer la qualité des traitements et la sécurité des patients. Lorsque les professionnels de la santé ont un accès à la fois simple et sûr aux documents pertinents pour le traitement, ils obtiennent plus rapidement les informations nécessaires pour établir un diagnostic et commencer le traitement approprié. Cela permet d'éviter des étapes superflues. Le plan de médication donne accès à liste actualisée et complète des médicaments. Il est indispensable pour éviter de possibles interactions dangereuses pour les patients. Cet accès sans détours à des documents importants est notamment décisif en cas d'urgence médicale. Dans ces circonstances exceptionnelles, le DEP autorise l'accès aux spécialistes impliqués dans le traitement, même en l'absence d'un consentement explicite des patients.

Le DEP peut aussi s'avérer utile dans la promotion de la santé et la prévention. Des informations relatives à la prévention individuelle peuvent être déposées et rendues accessibles dans le DEP, par exemple les résultats d'un examen préventif ou des mesures de tension artérielle.

En outre, le DEP renforce les droits et les compétences sanitaires des patients, qui ont par ce biais un accès direct à leurs documents les plus importants sans avoir à les demander expressément au médecin ou à un hôpital. Ils peuvent ainsi participer plus activement au processus de traitement et voient leur autodétermination renforcée.

Collaboration facilitée entre les professionnels de la santé

La collaboration interdisciplinaire est aujourd'hui une réalité quotidienne pour la plupart des professionnels de la santé. Les traitements impliquent la participation de toujours plus de personnes issues de catégories professionnelles différentes. Même en cas de problèmes de santé bénins, un médecin, un pharmacien et un thérapeute sont susceptibles d'intervenir dans le traitement. Plus le nombre de professionnels est élevé, plus une collaboration coordonnée et efficace est nécessaire.

Plateforme universelle d'échange de données, le DEP rend superflus les appels téléphoniques et les demandes de documents auprès d'autres professionnels de la santé et réduit ainsi les erreurs de transmission. Caractéristique du DEP, la standardisation des données (notamment les formats d'échange structurés) permet aux différents établissements de santé d'échanger et de lire ces informations médicales sans rencontrer de problèmes de compatibilité logicielle. Plus les professionnels de la santé et les patients seront nombreux à participer au système du DEP, plus les informations favorisant un traitement médical de qualité circuleront de manière fluide et efficace.

Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique, Communication, www.bag.admin.ch

Cette publication est également disponible en allemand et en italien.